

## MARCHÉS PUBLICS

## Marchés Formalisés



### AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

#### TRAVAUX

Organisme : nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE, M. le Président du Conseil Départemental, Direction de la Commande Publique, 1 Boulevard de la Marquette, 31030 TOULOUSE - CEDEX 9, tél : marches@cd31.fr, web : http://www.haute-garonne.fr, SIRET 223100070043

L'avis implique un marché public  
Objet : Construction d'un collège 600 à TOULOUSE quartier PALÉFACIT - Travaux  
Référence acheteur : 22CD30214

#### Procédure : Procédure ouverte

Forme du marché : Division en lots : oui

Lot N° 04 - Fondations - Gros-Oeuvre - Maçonnerie terre crue

Lot N° 05 - Façades

Lot N° 06 - Structure bois - Charpente - Isolation dalle

Lot N° 07 - Etanchéité - Couverture zinc

Lot N° 08 - Menuiseries extérieures - Isolations

Lot N° 09 - Métallerie - Serrurerie

Lot N° 10 - Doublages - Cloisons - Plafonds

Lot N° 11 - Peintures

Lot N° 12 - Menuiseries intérieures bois - Signalétique

Lot N° 13 - Revêtements carrelage et faïences

Lot N° 14 - Revêtements souples

Lot N° 15 - Sols résines

Lot N° 16 - CVC - Plomberie - GIC - Géothermie

Lot N° 17 - Électricité Clofs-Cloables - Photovoltaïque

Lot N° 18 - Ascenseurs

Lot N° 19 - Équipement de cuisine - Cloisons isothermes

Critères d'attribution : Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché.  
Remise des offres : 07 octobre 2022 à 16h00 au plus tard.  
Envoi à la publication le : 06/09/22

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégré, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur https://haute-garonne.marchés-publics.info

## AVIS PUBLICS

## Enquêtes Publiques



### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

#### DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale concernant le projet d'extension de la station d'épuration de Plaisance du Touch est ouverte sur la commune de Plaisance du Touch.

La personne responsable du projet est Madame Claire Ferré, auprès de qui des informations peuvent être demandées à l'adresse [ingenierie@ressauys.fr](mailto:ingenierie@ressauys.fr) et au numéro suivant 05 61 24 98 60.

Par décision du tribunal administratif de Toulouse du 27 juillet 2022, monsieur Patrice Roux, responsable commercial du secteur bancaire, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour conduire cette enquête.

Le dossier d'enquête, comprenant notamment l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, sous format papier ainsi qu'un registre dématérialisé des propositions en le lieu suivant pendant 33 jours consécutifs du 13 septembre 2022 à 15h au 14 octobre 2022 à 15h, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux et consigner ses observations, propositions ou contre-propositions sur le registre à feuillets non mobiles ouvert à cet effet :

mairie de Plaisance du Touch, rue Maubec à Plaisance du Touch

Le dossier d'enquête peut être consulté sur le site Internet des services de l'État en Haute-Garonne pendant toute la durée de l'enquête à l'adresse suivante :

<https://www.haute-garonne.gouv.fr/Publications/Declarations-d-intention-enquetes-publiques-et-avis-de-l-autorite-environnementale/Eau/Autorisation-loi-sur-l-eau>

En outre, le dossier est accessible gratuitement sur un poste informatique à la mairie de Plaisance du Touch, à ses jours et heures d'ouverture habituels.

Le public peut consigner ses observations et propositions sur le registre dématérialisé en se rendant sur le site internet des services de l'État en Haute-Garonne :

<https://www.haute-garonne.gouv.fr/Publications/Declarations-d-intention-enquetes-publiques-et-avis-de-l-autorite-environnementale/Eau/Autorisation-loi-sur-l-eau>

Où directement sur le lien suivant :

<https://www.registre-numerique.fr/extension-de-la-station-d-epuration-des-eaux-usees>

Le public peut s'adresser, par courrier électronique, au commissaire enquêteur pour présenter ses observations et propositions transmises par voie électronique sont consultables sur le site Internet des services de l'État en Haute-Garonne.

Il peut adresser ses observations et propositions au commissaire enquêteur également par courrier postal à l'adresse suivante : Monsieur le Commissaire Enquêteur - Enquête publique extension de la station d'épuration de Plaisance du Touch - mairie de Plaisance du Touch, rue Maubec 31300 Plaisance du Touch.

Elles sont annexées dès leur réception au registre d'enquête déposé à la mairie de Plaisance du Touch où elles sont tenues à la disposition du public.

Le commissaire enquêteur reçoit le public lors des permanences qu'il tient aux lieux, jours et heures suivants à la mairie de Plaisance du Touch :

- Lundi 12/09/2022 de 15h à 19h

- Mardi 20/09/2022 de 14h à 17h

- Mercredi 28/09/2022 de 9h à 12h

- Vendredi 07/10/2022 de 14h à 17h

- Vendredi 14/10/2022 de 9h à 12h

Toute observation, tout courrier ou document réceptionné avant le 12 septembre 2022 à 15h et/ou après le 14 octobre 2022 à 12h ne peut être pris en considération par le commissaire enquêteur.

Une copie du rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur peuvent être consultés sur le site internet des services de l'État en Haute-Garonne à l'adresse précitée, ainsi qu'à la mairie de la commune de Plaisance du Touch, pour y être sans délai, tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Les personnes intéressées peuvent obtenir à leur frais, communication du rapport et des conclusions en s'adressant à la direction départementale des territoires de la Haute-Garonne.

A l'issue de l'enquête, le préfet statue sur la demande d'autorisation, par arrêté préfectoral d'autorisation ou de refus de projet, au vu des résultats de la consultation du public et des avis reçus dans le cadre de la procédure d'instruction.

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

### VILLE DE MURET

#### ONZIÈME MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE MURET

Par arrêté en date du 23/08/2022, le Maire de Muret a prescrit l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de onzième modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU). L'enquête publique se déroulera en Mairie de Muret (Service Urbanisme Environnement) pendant 33 jours consécutifs, du lundi 12 septembre 2022 à 09h00 au jeudi 13 octobre 2022 à 17h00.

Cette modification du Plan Local d'Urbanisme a pour objectif :

- d'ajuster certains zonages afin de rendre plus cohérents certains secteurs
- de modifier des emplacements réservés pour d'une part, la création de voies mixtes piétons / cycles, pour la préservation de conduites de réseaux humides ainsi que pour prévoir des aménagements routiers, et d'autre part de supprimer d'une partie de certains autres,
- de réaliser des ajustements réglementaires

- de mettre à jour des servitudes d'utilité publique (périmètre de protection autour de l'usine d'eau potable de Saubert, arrêté de classement sonore des infrastructures terrestres)
- de corriger des erreurs matérielles

A cet effet, Madame Charal EITZNER, retraitée de la fonction publique d'État, a été désignée en qualité de Commissaire Enquêteur pour diligenter cette enquête.

Le public pourra consulter le dossier d'enquête sur le projet de onzième modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et présenter ses observations sur le registre d'enquête pendant toute la durée de l'enquête, au Service Urbanisme Environnement aux jours et heures habituels d'ouverture au public (du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00 et le vendredi 16h00). Par ailleurs, le dossier d'enquête pourra être consulté sur le site internet de la ville de Muret [www.mairie-muret.fr](http://www.mairie-muret.fr). Un poste informatique avec accès internet est à la disposition du public au service Urbanisme Environnement de la Ville de Muret - 1 rue Saint-Séverin - Muret.

Compte tenu du contexte sanitaire lié à la Covid 19, il est recommandé, afin d'assurer la sécurité sanitaire du commissaire enquêteur, du personnel occupant des lieux ainsi que du public, de renforcer les mesures sanitaires.

A cet effet les mesures suivantes seront mises en œuvre :

- Mise en place d'un fléchage du lieu accueillant la permanence
- Le commissaire enquêteur ne recevra pas plus de deux personnes à la fois
- Le port du masque est recommandé
- Du gel hydro alcoolique sera mis à la disposition du public
- Il est recommandé de se munir de son propre stylo afin d'écrire ses observations sur le registre d'enquête

Les observations pourront également être adressées par écrit au Commissaire Enquêteur en Mairie de Muret (17 rue de Castelviel- BP 60207-31605 Muret cedex) ou par voie électronique à l'adresse mail suivante : [enquete.plu@mairie-muret.fr](mailto:enquete.plu@mairie-muret.fr). Seuls seront pris en considération les correspondances et les courriels arrivés pendant la durée de l'enquête.

Le Commissaire Enquêteur recevra le public, aux jours et heures suivants :

- Mardi 13 septembre 2022 de 14h30 à 17h00 au service Urbanisme Environnement de la Ville de Muret - 1 rue Saint-Séverin - Muret
- Vendredi 23 septembre 2022 de 10h30 à 13h00 au service Urbanisme Environnement de la Ville de Muret - 1 rue Saint-Séverin - Muret
- Lundi 4 octobre 2022 de 10h30 à 13h00 au service Urbanisme Environnement de la Ville de Muret - 1 rue Saint-Séverin - Muret
- Jeudi 13 octobre 2022 de 14h30 à 17h00 au service Urbanisme Environnement de la Ville de Muret - 1 rue Saint-Séverin - Muret

Les objets de la onzième modification du Plan Local d'Urbanisme n'entrent pas dans le champ d'application de l'évaluation environnementale et n'entraînent pas d'incidence notable sur l'environnement.

A l'issue de l'enquête et dès sa réception, le rapport du Commissaire Enquêteur sera tenu à la disposition du public en Mairie de Muret (Service Urbanisme Environnement) pendant 1 an. Il sera en outre consultable sur le site Internet de la ville. La Ville de Muret est compétente pour prendre toute décision relative à la modification du Plan Local d'Urbanisme. Le conseil Municipal se prononcera par délibération au vu des conclusions de l'enquête publique et décidera s'il y a lieu de modifier le dossier en vue de son approbation.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès du service Urbanisme Environnement de la Ville de Muret situé 1 rue Saint-Séverin.

La Dépêche du Midi, journal habilité à publier les annonces légales et judiciaires par arrêté préfectoral, sur les départements 09 - 11 - 12 - 32 - 31 - 46 - 47 - 65 - 81 - 82.

Conformément à l'article du ministère de la culture et de la communication du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, modifiant la loi n° 55-4 du 14 janvier 1955 relatif aux tarifs annuels de publication et le décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012 relatif à l'insertion des annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce dans une base de données numériques centrale; le tarif au caractère est fixé à 0,1836€ par chaque ligne ou espace.

Contacts : Agence H&L 05.62.11.37.37 - Courriel : [services.legales@2pub.fr](mailto:services.legales@2pub.fr)

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

### terre MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE DE DONNEVILLE

Par arrêté n°2022/85 du 4 août 2022, le Maire de Donville a ordonné l'ouverture de l'enquête publique pour la 1ère modification du PLU ayant pour objet :

- Modification des OAP « Bâtille » et « Moulin »
- Suppression de l'OAP « Bonhourse »
- Suppression de la zone AU et intégration en zone UA et/ou UB.
- Mise à jour des Emplacements Réservés, des annexes et ajustement du règlement écrit.

La présidente du tribunal administratif a désigné Mme Martine Avenoux commissaire enquêteur titulaire.

L'enquête publique se déroulera à la mairie, Place du Languedoc, 3150 Donville du 12 septembre 2022 au 30 septembre 2022 inclus, soit 19 jours.

Le dossier d'enquête pourra être consulté en mairie les lundi, mardi, mercredi et jeudi de 9h30 à 12h et de 14h à 17h; et le vendredi de 9h30 à 12h et de 14h à 16h30. La mairie est fermée les samedis, dimanches et jours fériés, excepté le samedi 17 septembre de 9h30 à 12h où Mme la commissaire enquêteur assurera une permanence. Il peut être consulté sur le site Internet :

<https://mairie-donneville.fr> et sur un poste informatique en mairie. Toute personne pourra, sur demande et à ses frais, obtenir communication du dossier.

Des informations relatives à ce dossier pourront être demandées en mairie auprès de M. CROUZIL, Maire.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier ainsi que des remarques formulées et consigner éventuellement ses appréciations, suggestions ou contre-propositions sur le registre d'enquête, les adresser par courrier postal à la mairie à l'attention du commissaire enquêteur ou à l'adresse mail [urbanisme@mairie-donneville.fr](mailto:urbanisme@mairie-donneville.fr).

Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie les :

- Samedi 17 septembre 2022 de 9h30 à 12h,
- Mercredi 21 septembre de 10h à 12h,
- Vendredi 30 septembre de 14h à 16h30.

Le rapport et les conclusions de la commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture où ils pourront être consultés dès leur réception et pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Au terme de l'enquête, le conseil municipal approuvera par délibération la modification du PLU, éventuellement modifiée pour tenir compte des observations.

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

### COMMUNE DE SEYSSES MODIFICATION N°2 DU PLU DE LA COMMUNE DE SEYSSES

Par arrêté n° 2022-209 en date du 07 juillet 2022, le Maire de Seysses a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

A cet effet, Madame Adina BLANCHET, urbaniste, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur ;

L'enquête se déroulera à la mairie de Seysses du lundi 12 septembre 2022 à 14h00 au vendredi 14 octobre 2022 à 18h00 inclus ; aux jours et heures habituels d'ouverture :

- Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9 heures à 12h30 et de 14 heures à 17 heures,
- Les mercredis matin, de 9 heures à 12h30 ;
- Les samedis d'ouverture, de 9h30 à 12h15 ;
- La commissaire enquêteur recevra en mairie :
- Le lundi 12 septembre 2022, de 14h00 à 17h00 ;
- Le mercredi 21 septembre 2022, de 9h00 à 12h30 ;
- Le samedi 1er octobre 2022, de 9h30 à 12h15 ;
- Le vendredi 14 octobre 2022, de 9h00 à 17h30 ;

Le public pourra prendre connaissance du dossier soumis à enquête publique, incluant le dossier comprenant les informations environnementales :

- Sur le site Internet : [www.mairie-seyesses.fr](http://www.mairie-seyesses.fr);
- En format papier sur le lieu de l'enquête, et sur deux postes informatiques mis gratuitement à la disposition du public, à la Mairie de Seysses et à la médiathèque de Seysses, aux jours et heures habituels d'ouverture.
- Des mesures de protection seront mises en place conformément à la situation sanitaire de l'épidémie de la COVID-19 au moment de l'enquête publique.
- Les personnes intéressées par le dossier d'enquête pourront en obtenir communication à leur demande et à leurs frais.
- Pendant le détail de l'enquête, le public pourra transmettre ses observations et propositions :
- Sur le registre d'enquête disponible en mairie;
- Par courrier adressé à la commissaire enquêteur à l'adresse Mairie de Seysses Place de la Libération 31600 SEYSSES ;
- Par courrier électronique à l'adresse : [enq.publique@mairie-seyesses.fr](mailto:enq.publique@mairie-seyesses.fr)
- Le rapport et les conclusions motivées de la commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête :
- A la mairie de Seysses ;
- Sur le site internet [www.mairie-seyesses.fr](http://www.mairie-seyesses.fr).

A l'issue de l'enquête publique, la modification du PLU sera approuvée par délibération du Conseil municipal.

Le Maire, Jérôme BOUFELOUP

**legales-online.fr**  
un service de l'agence H&L

- Devis immédiat
- Téléchargement de vos attestations
- Paiement en ligne
- Accès à tous les supports nationaux habilités

Contactez-nous : 05.62.11.37.37

**SOLUTION DES JEUX**

**SUDOKU FACILE**

6	5	2	3	9	7	4	8	1
8	7	9	1	4	5	2	6	3
4	1	3	2	6	8	5	7	9
7	3	1	6	2	9	8	4	5
9	6	8	5	3	4	1	2	7
2	4	5	6	8	7	1	9	3
5	2	6	9	8	3	7	1	4
1	8	7	4	5	6	3	9	2
3	9	4	7	1	2	6	5	8

**DIFFICILE**

2	1	3	9	5	6	4	7	8
4	5	8	1	2	7	6	3	9
7	6	9	3	8	4	1	2	5
1	8	2	5	6	3	7	9	4
9	7	4	2	1	8	3	5	6
5	3	6	4	7	9	8	1	2
3	9	5	6	4	1	2	8	7
8	4	1	7	9	2	5	6	3
6	2	7	8	3	5	9	4	1

Mots croisés N° 5497

**HORIZONTALLEMENT :**

- 1.- RIFT VALLEY. -II.- ÉPAVES, IRE.
- III.- VER. IPECAS, -IV.- CANIDES.
- V.- LIÈGE, MG. -VI.- AN. ALLÉE.
- VII.- TÊNUS, EU. -VIII.- IPOMÉE, PST. -IX.- OTTE, OBIER. -X.- NE. SON, NEY. -

**VERTICALEMENT :**

- A.- RÉVELATION. -B.- IPE. INEPTÉ.
- C.- FARGE, NOÉ. -D.- TV. AGRUMES.
- E.- VEINE, SE. -F.- ASP. ÉON. -G.- EDILE. -H.- LICE, LUPIN. -I.- ÉRASME. SEE. -J.- YES, GENTRY. -

UNIVERSAL JEUX 04 91 27 01 16

**LA DÉPÊCHE** Toutes les formalités juridiques de votre entreprise

Votre partenaire local pour réaliser toutes les étapes nécessaires à l'évolution de votre entreprise dans les meilleurs délais.

Contactez-nous : 05 62 11 37 37  
service.legales@2pub.fr

**LA DÉPÊCHE** Journal de la démocratie

GRUPE LA DÉPÊCHE DU MIDI  
Société anonyme au capital de 1.177.000 euros  
Siège : Avenue Jean-Baptiste, 11005 Toulouse  
Tél : 05 62 11 31 00 - [contact@ladepêche.com](mailto:contact@ladepêche.com)  
Président du Conseil d'Administration : Jean-Michel BILLET  
Ike-Présidente : Marie-France MARCHAND-ROYLET  
Directeur général et Directeur de la Publication : Jean-Nicolas BILLET  
Principales fonctions : SEUS SOCIÉTÉ OCCIDENTALE DE COMMUNICATION  
Médiateur : Henri AMER - MH - [henri.amer@ladepêche.fr](mailto:henri.amer@ladepêche.fr)  
Site Internet : <http://www.ladepêche.fr>  
Coordonnées paritaires : 0325 03781 - S.S.N. - 03181-7981  
Liste des points de vote sur Paris consultables sur notre site internet [www.ladepêche.com](http://www.ladepêche.com)

Tirage du lundi 13 septembre 2022  
Nombre d'exemplaires : 111.650

Journal imprimé sur les presses de la S.A. Groupe La Dépêche du Midi et sur du papier certifié PEFC 70% FSC et PEFC-COC-21-01030  
Un titre géographique de papier - Une origine Europe 100% fibres recyclées issues de forêts durablement gérées.  
Énergie éolienne : P=0,91 mg par exemplaire, 50% origine France 38% fibres recyclées pour le papier Nordic et un Phosphore total = P14=0,0016g papier tonne de forêts durablement gérées.

**JE SUIS UN PARTICULIER JE PASSE MA PETITE ANNONCE en téléphonant au: 04 30 00 70 00\***

LA DÉPÊCHE | MIDI OLYMPIQUE | Le Petit Bleu | Le Villefrancois | LA RÉPUBLIQUE des Pyrénées | la Gazette

\*Appel non surtaxé prix d'un appel local

Règlement par CB Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30